

24 AVR. 1989

ORSTOM Fonds Documentaire
N° : 26.325 ex1
Cote : B

LES FORMATIONS VÉGÉTALES DE LA BANDE CÔTIÈRE DE GUYANE FRANÇAISE

par Jean-Jacques de Granville
Maître de Recherches au Centre ORSTOM de Cayenne.

Bien que relativement peu étendues en superficie, par rapport à l'immense massif forestier de l'intérieur, les formations végétales de la bande côtière revêtent une importance particulière pour de multiples raisons :

- directement liées à la nature du sol, à sa salinité et aux conditions de drainage, elles sont généralement bien individualisées, zonées et caractérisées par leur physionomie, une architecture simple et un nombre d'espèces restreint ;

- elles se trouvent essentiellement sur des terrains alluvionnaires parmi lesquels ont été mis en évidence les seuls sols chimiquement riches de Guyane susceptibles d'être mis en valeur de façon rentable pour l'agriculture ;

- elles occupent la partie du territoire où se trouve concentrée la grande majorité de la population et sont donc rapidement accessibles et mieux connues que celles de l'intérieur ;

- par leur distribution plus ou moins linéaire le long du littoral, elles sont, avec la faune spécifique que chacune d'elles abrite, plus directement mises en péril par les interventions humaines que les écosystèmes de l'intérieur de superficie considérablement plus grande.

Nous nous proposons, dans ce qui suit, de dresser l'inventaire des différents groupements végétaux rencontrés depuis la mer jusqu'à la forêt, avec une description de leurs physionomies et des différentes caractéristiques florales.

Nos observations sur le terrain ont été complétées par une étude bibliographique : la trame que nous avons suivie est en majeure partie inspirée par l'excellente étude de LINDEMAN (1953) sur la végétation côtière du Surinam, comparable à celle de la Guyane. Cet auteur analyse les différents groupements de la plage, des marais et des forêts sur alluvions. Un travail non moins remarquable et beaucoup plus précis encore a été réalisé par TEUNISSEN (1978) qui a cartographié en détail toute la région côtière du Surinam. Certains travaux concernent plus spécialement une formation végétale. Par exemple la mangrove a fait l'objet de nombreuses publications dans le monde, les plus utiles pour la Guyane étant celles de CHAPMAN (1976), de LESCURE (1977), du C.T.F.T. (1972) et de BOYÉ (1962). Les savanes guyanaises ont été étudiées par HOOCK (1971), CREMERS (1982), celles du Surinam plus particulièrement par Van DONSELAAR (1965, 1970) et HEYLIGERS (1963). Les aspects pédologique et sédimentologique, en relation avec la végétation ont pu être clarifiés grâce aux recherches de CHOUBERT (1957, 1959), LÉVÊQUE (1962), BLANCANEUX (1981). Enfin, l'Atlas de la Guyane (1979) est un outil de travail fort utile, tant par ses cartes que par ses notices, pour une telle synthèse.

VÉGÉTATION DU LITTORAL (Zone des eaux salées à saumâtres)

1 — CÔTES ROCHEUSES

Elles sont limitées, en Guyane, à quelques rares sites ponctuels : la Pointe des Roches à Kourou, les pointes de Montabo, Bourda, Montravel et le plateau du Mahury dans l'île de Cayenne, la Fausse Montagne d'Argent et la Montagne d'Argent entre les embouchures de l'Approuague et de l'Oyapock.

Ces avancées rocheuses correspondant aux seuls endroits de la côte où émerge le socle ont une végétation très discontinue, localisée dans les fissures, les anfractuosités et les vasques des rochers. Parmi les nombreuses espèces herbacées qui y poussent, on note surtout des Cyperacées et des Poacées (**Gramineae**), *Talinum paniculatum* (**Portulacaceae**), *Ludwigia octovalvis* (**Onagraceae**). Des lianes rampent sur les rochers ou grimpent sur les arbustes : *Philodendron acutatum* (**Araceae**), *Cydista aequinoctialis* (**Bignoniaceae**), *Omphalea diandra* (**Euphorbiaceae**). La physionomie de cette végétation est souvent marquée par les énormes rosettes de feuilles dressées, charnues et épineuses de *Furcraea foetida* (**Amaryllidaceae**).

La forêt de terre ferme appauvrie en espèces descend fréquemment très bas sur les rochers près de la mer. Parmi les arbres les plus abondants on note *Coussapoa asperifolia* et *Ficus amazonica* (**Moraceae**), *Spondias mombin* (**Anacardiaceae**) et, par endroits, le palmier *Acrocomia lasiospatha* particulièrement abondant sur les flancs du plateau du Mahury.

II — CÔTES SABLEUSES

Ce sont principalement les plages d'Awara — Les Hattes, de la Pointe Isère, de Kourou à Sinnamary et de l'Île de Cayenne.



Fig. 1. — La végétation du littoral sableux : Au premier plan, les groupements herbacés de la plage avec, en particulier, de grosses touffes de *Mariscus ligularis* (CYPERACEAE) et, à droite, les tiges rampantes de *Ipomoea pes-caprae* (CONVOLVULACEAE). A l'arrière-plan, la jeune mangrove côtière à *Avicennia germinans* (AVICENNIACEAE) (plages de la Pointe Isère en 1970).

A — Végétation herbacée des plages

Elle est caractérisée par la présence d'un petit nombre d'espèces rampantes souvent pantropicales (poussant sur les rivages tropicaux des 3 continents), à pouvoir colonisateur important par leur croissance très rapide qui permet ainsi la fixation presque immédiate des cordons sableux. Ce sont surtout *Ipomoea pes-caprae* et *I. stolonifera* (CONVOLVULACEAE), *Canavalia maritima* et *Vigna luteola* (PAPILIONACEAE). Parmi les espèces accompagnatrices, les plus fréquentes sont : *Mariscus ligularis*, *Fimbristylis spathacea*, *Remirea maritima* (CYPERACEAE), *Sesuvium portulacastrum* (AIZOACEAE), *Blutaparon vermicularis* (AMARANTHACEAE), *Crotalaria retusa* (PAPILIONACEAE),...

Le littoral sableux et rocheux de l'Île de Cayenne a fait l'objet d'une étude floristique illustrée (CREMERS, 1985).

B — Fourrés à *Hibiscus tiliaceus*

Sur les parties les plus élevées du cordon sableux jamais inondées par la mer (arrière plage, zones de transition avec la mangrove) poussent fréquemment des fourrés de 2 à 4 mètres de haut constitués essentiellement d'*Hibiscus tiliaceus* (MALVACEAE), arbuste à écorce se déchirant en bandes (« mahot ») et dont les fleurs à corolle jaune, noir violacé à la gorge, sont aisées à repérer. Y sont parfois associées *Cordia macrostachya* (BORAGINACEAE), *Dalbergia ecastaphyllum* (PAPILIONACEAE), *Sporobolus virginicus* (POACEAE) ainsi que des « amandiers », *Terminalia catappa* (COMBRETACEAE).

III — CÔTES VASEUSES

C'est le domaine de la *Mangrove*.

A — Mangrove côtière :



Fig. 2. — La zone côtière à la Pointe Isère en 1983. On distingue, de bas en haut :

- L'océan (premier plan d'eau).
- Le cordon littoral actuel avec sa végétation herbacée, basse, discontinue, caractéristique des plages.
- Une lagune sursalée à *Eleocharis mutata* (2^e plan d'eau), autrefois occupée par de la mangrove dont les troncs ont complètement disparu (« savane à palétuviers morts »).
- Une bande de mangrove à *Avicennia germinans* (AVICENNIACEAE).
- L'estuaire de la Mana (3^e plan d'eau).
- Une deuxième bande de mangrove.
- Un ancien cordon littoral sableux, plus ou moins parallèle au fleuve et portant une forêt basse.
- Des marais à végétation herbacée sur argiles marines de la plaine côtière récente, interrompus çà et là par quelques émergences couvertes de forêt et broussailles.

La mangrove côtière est une forêt inondée par la mer à chaque marée haute, presque exclusivement constituée de « palétuviers blancs », *Avicennia germinans* (**Avicenniaceae**). La mangrove occupe presque toute la longueur du littoral guyanais mais, selon les sites, son importance et son âge sont très variables car sa présence est étroitement liée au déplacement d'est en ouest des bancs de vase poussés par le courant équatorial, lui-même induit par les alizés. Les dépôts vaseux salés récents (côte en progression) sont d'abord rapidement colonisés et fixés par les « palétuviers gris », *Laguncularia racemosa* (**Combretaceae**), parfois précédés et accompagnés d'une herbe formant sur la vase des taches orbiculaires qui s'accroissent rapidement jusqu'à devenir confluentes, *Spartina brasiliensis* (**Poaceae**). Suit alors l'implantation des *Avicennia*.

Les dépôts anciens, attaqués par la mer (côte en régression) portent une population dense d'*Avicennia*, tous sensiblement de la même taille car du même âge, la mangrove ne se régénérant généralement pas sur place comme le fait remarquer LESCURE (1977) : il est en effet très rare d'observer de jeunes palétuviers dans le sous-bois. Sur le littoral, la côte attaquée par la mer a, vue d'avion, un profil festonné dû aux ondes stationnaires provoquées par la houle ; elle est jonchée de nombreux troncs enchevêtrés de palétuviers morts.

Il arrive aussi que la mangrove, au lieu d'être détruite par la mer, dégénère sur place à la suite d'une modification du régime hydrique et de la salinité. Ce fut le cas de la Pointe Isère vers 1970 où l'on vit longtemps se dresser les squelettes des palétuviers morts. Il y a alors évolution vers la « Savane à palétuviers morts » (voir chapitre suivant, I, A).

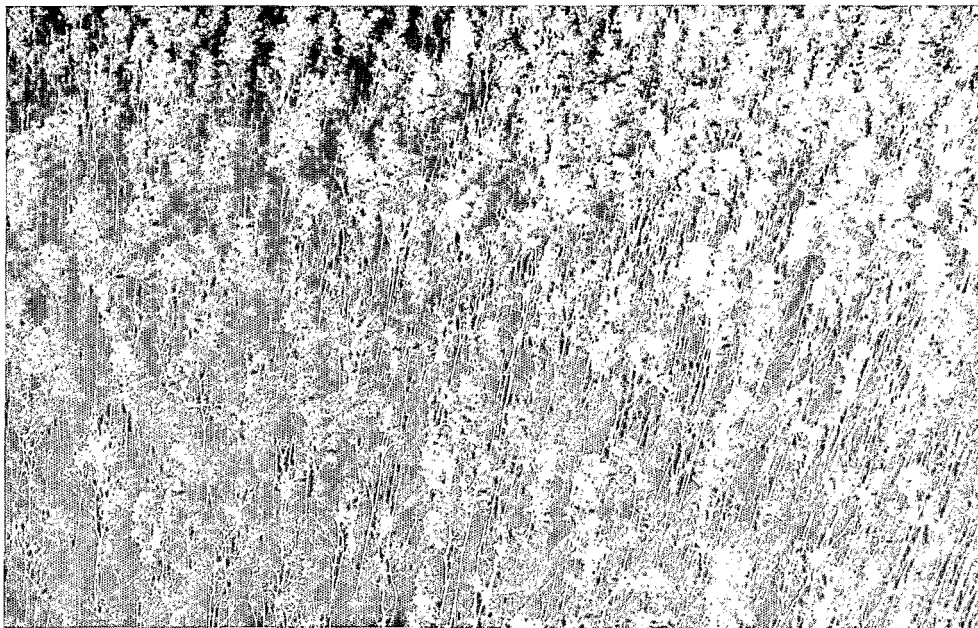


Fig. 3. — Mangrove côtière âgée, décadente. On aperçoit de nombreux troncs de palétuviers morts : les *Avicennia* ne se régénèrent en général pas sur place et les modifications de la salinité et du régime hydrique dues aux variations rapides du profil du littoral et de la configuration des estuaires leur sont généralement fatales. (Côte occidentale de Guyane 1980).

B – Mangrove d'estuaire :

Le long des estuaires des grands fleuves (Maroni, Mana, Iracoubo, Sinnamary, Kourou, Rivière de Cayenne, Mahury, Approuague, Oyapock), l'apport d'eau douce abaisse considérablement la salinité et les sédiments fluviaux se mêlent aux vases marines. Il en résulte une modification dans la composition et la structure de la mangrove qui n'est plus comme sur le rivage une formation temporaire liée aux mouvements des bancs de vase. Ici la mangrove est permanente et beaucoup plus riche en espèces. Au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la mer, tous les intermédiaires existent entre la mangrove côtière et la forêt marécageuse ripicole de l'intérieur sans qu'il soit possible de définir de limites précises entre les groupements végétaux : petit à petit les *Avicennia* disparaissent et les espèces d'eau douce apparaissent.



Fig. 4. — Mangrove d'estuaires et de chenaux de marées à peu près exclusivement constitués de « palétuviers rouges », *Rhizophora racemosa* (RHIZOPHORACEAE) (Estuaire de l'Oyapock, 1981).

Sur les bas estuaires soumis au balancement des marées ainsi que sur les « chenaux de marée » (rivière de Cayenne, du Tour de l'Île et affluents par exemple), la mangrove est surtout dominée par les « palétuviers rouges », *Rhizophora racemosa*, qui se mêlent aux *Avicennia* ou les supplantent complètement. Leurs longues racines échasses en arceaux sont immédiatement reconnaissables.

Secondairement, on note l'apparition des fourrés épineux de *Machaerium lunatum* (**Papilionaceae**), du « moucou - moucou », *Montrichardia arborescens* (**Araceae**), parfois de *Conocarpus erecta* (**Combretaceae**). Plus en amont poussent le « Cacao - rivière », *Bombax aquaticum* (**Bombacaceae**) et le « moutouchi - rivière », *Pterocarpus officinalis* (**Papilionaceae**) aux spectaculaires contreforts ondulés.

VÉGÉTATION DE LA ZONE SUBCÔTIÈRE (Zone des eaux saumâtres à douces)

I — MARAIS A VÉGÉTATION HERBACÉE

La zone située en retrait des cordons sableux littoraux ou de la mangrove est très fréquemment occupée par des marais à végétation herbacée prédominante et inondés en permanence sauf à l'occasion d'une sécheresse extrême et prolongée où certains peuvent se trouver complètement asséchés. Généralement d'importance insignifiante sur la côte entre Cayenne et Organabo, ils sont plus développés entre Organabo et l'embouchure du Maroni (Savane Sarcelle) et surtout à l'est de Cayenne où ils occupent une surface considérable en continuité avec les grandes plaines du Para et du delta de l'Amazone : en Guyane, ce sont la plaine de Kaw et la Pointe Béhague entre l'Approuague et l'Oyapock. Pour la description, l'étude et la cartographie des groupements végétaux de la plaine de Kaw, voir, dans le présent ouvrage : J.-J. de GRANVILLE, le projet de Réserve Biologique Domaniale de Kaw. Nous avons, par ailleurs, déjà étudié la zonation des divers groupements végétaux dans la Savane Sarcelle (de GRANVILLE, 1976).

Ces marais, d'une grande importance biologique puisque certains sont des nurseries naturelles de larves de crevettes, d'autres abritent des espèces animales relictuelles comme le Caïman noir et l'Hóazin, sont aussi des écosystèmes très fragiles. Selon les sols et la composition floristique, ils présentent plusieurs groupements végétaux pouvant être schématiquement classés ainsi :

A — Marais à *Eleocharis mutata*, « Savanes à palétuviers morts », lagunes :

C'est le premier groupement que l'on rencontre juste derrière la mangrove, sur des argiles marines consolidées et salées entre 10 et 50 cm de profondeur. Il précède l'installation des marais en eau douce. Les sols se différencient de ceux de la mangrove qui y préexistait par un début d'accumulation de matière organique en surface, l'augmentation de l'acidité et la dessalure provoquée par l'apport d'eau douce en saison des pluies, facteurs entraînant progressivement la mort des palétuviers. Celle-ci peut aussi être provoquée au contraire par des phénomènes de sursalure de l'eau par évaporation en saison sèche (lagunes sursalées). La végétation herbacée qui s'y installe, encore pauvre en nombre d'espèces, est dominée par les taches vert sombre d'*Eleocharis mutata* (**Cyperaceae**). LINDEMAN (1953) fait remarquer la grande tolérance de cette espèce à la salinité car elle peut vivre aussi bien en eau douce que dans des eaux deux fois plus salées que la mer. Par ailleurs, elle acidifie beaucoup son milieu et colore l'eau en brun foncé par la production d'acides humiques. On note également *Acnida cuspidata* (**Amaranthaceae**), *Cyperus articulatus* (**Cyperaceae**) *Machaerium lunatum*, *Montrichardia arborescens*, des « pruniers » ou « zicaques », *Chrysobalanus icaco* (**Chrysobalanaceae**), des touffes de palmiers « pinots », *Euterpe oleracea* (**Arecaceae**) et, dans les zones d'eau libre, des nénuphars, *Nymphaea* sp. pl. (**Nymphaeaceae**).

B — Marais à *Typha angustifolia* et *Cyperus articulatus*

Ce groupement végétal dense atteignant 2 à 2,5 m de haut constitue une transition entre les marais d'eau saumâtre ou salée à *Eleocharis mutata* et les marais d'eau douce à Cyperacées sur pégasse.

La physionomie est marquée par les grands roseaux *Typha angustifolia* (**Typhaceae**) qui dominent les autres espèces herbacées : *Cyperus articulatus* (**Cyperaceae**), *Acnida cuspidata* (**Amaranthaceae**), *Ludwigia leptocarpa* (**Onagraceae**), *Mikania micrantha* (**Asteraceae**), *Leersia hexandra* (**Poaceae**). LINDEMAN signale une variante de ce groupement où *Leersia hexandra* domine et forme de véritables prairies flottantes. Nous ne l'avons pas observé en Guyane. De part en part poussent de grandes touffes de la fougère *Acrostichum aureum* (**Pteridaceae**).

C — Marais d'eau douce à Cyperacées et fougères sur pégasse (tourbières) :

Plus à l'intérieur, les argiles marines consolidées sont grises à gris-bleu, complètement dessalées en surface et salées seulement à plus de 1 m de profondeur. Elles sont recouvertes d'une couche de matière organique appelée

« pégasse » (tourbe acide), d'épaisseur variable. Lorsque la couche de pégasse est mince (moins de 50 cm), les sols sont occupés par des pinotières (voir paragraphe III-B).

Ces marais sont parmi les plus répandus en Guyane et présentent plusieurs variantes en fonction de l'épaisseur de la couche de pégasse et du pH de l'eau. Leur flore est beaucoup plus riche que celles des marais précédents. Ils ont comme caractéristiques communes l'existence d'un tapis herbacé dense flottant avec la pégasse sur une hauteur d'eau variable selon les sites et les saisons. Ce substrat est principalement constitué par les fougères *Blechnum serrulatum* (**Blechnaceae**) et *Thelypteris interrupta* (**Thelypteridaceae**), qui acidifient le milieu et sont les principales productrices de pégasse. Elles sont mêlées à de nombreuses autres espèces herbacées : *Leersia hexandra*, *Cyperus articulatus*, *Eleocharis interstincta*, *Rhynchospora* sp. pl. (**Cyperaceae**) *Sacciolepis striata* (**Poaceae**). Très souvent, le « moucou - moucou », *Montrichardia arborescens*, abonde soit uniformément, soit par taches. LINDEMAN distingue, au Surinam, plusieurs variantes de ce type de marais qu'on retrouve en Guyane.



Fig. 5. — Les marais subcôtiers à végétation herbacée (variante à Cyperacées et à fougères sur pégasse, avec flots de végétation forestière. Savane Gabrielle, 1972).

1. Marais à *Cyperus giganteus*, *Typha* et *Scleria* :

Ce groupement peut être observé notamment le long de la route de Mana à Saint-Laurent. Sa physionomie est marquée par la dominance de *Cyperus giganteus* (**Cyperaceae**), dépassant 2 mètres de haut, vicariante américaine du *Cyperus papyrus* africain. Cette grande herbe est souvent accompagnée de *Typha angustifolia* (**Typhaceae**), *Thalia geniculata* (**Marantaceae**), *Scleria eggersiana* (**Cyperaceae**).

2. Marais à *Lagenocarpus guianensis* ou « Savanes à pruniers »

Ces marais correspondent à une couche de pégasse de 50 à 100 cm d'épaisseur et se trouvent, par exemple, dans la partie nord de la plaine de Kaw. Outre les espèces caractéristiques citées plus haut, la végétation flottante dense est riche en Cyperacées (*Lagenocarpus guianensis*, *Rhynchospora gigantea*, *R. cyperoides*, *R. triflora*). De nombreux fourrés de « pruniers », *Chrysobalanus icaco*, associés aux « palmiers-bâches », *Mauritia flexuosa*, parsèment le marais et l'envahissent à partir des lisières.

3. Marais à *Rhynchospora corymbosa* ou « Savanes à Cyperacées »

Cette variante est caractéristique des zones où la couche de pégasse atteint une épaisseur considérable (1 à 3 m). On la trouve, entre autres, au centre des marais de Kaw (Savane Angélique). Au tapis herbacé à fougères est associé *Rhynchospora corymbosa* en grand nombre. Les îlots de pruniers et de palmiers bâches sont beaucoup plus dispersés et moins développés que dans le cas précédent. Des mares d'eau libre à plantes aquatiques dont la plus commune est *Nymphaea rudgeana* (**Nymphaeaceae**) interrompent par endroits le tapis herbacé.

Les marais des types 2 et 3 forment des prairies flottantes capables de supporter le poids d'un homme : ce sont les « pri-pris tremblants » ou « savanes tremblantes » dont l'appellation vient des oscillations provoquées par les pas lorsque l'on s'y déplace.

D – Marais à *Echinochloa polystachya* ou « Savanes à graminées »

En Guyane, on les rencontre essentiellement dans la vallée du cours supérieur de la rivière de Kaw où l'eau est moins stagnante que dans les marais subcôtiers étudiés précédemment. Les sols inondés en permanence sont constitués d'argiles marines consolidées et non salées, parfois mêlés à des alluvions fluviales argilo-sableuses et recouvertes d'une mince couche de pégasse (10 à 15 cm). La végétation est dominée par *Leersia hexandra* et surtout *Echinochloa polystachya* (**Gramineae**) mélangées par endroits à quelques Cyperacées. L'espèce ligneuse la plus fréquente est *Sesbania exasperata* (**Papilionaceae**).

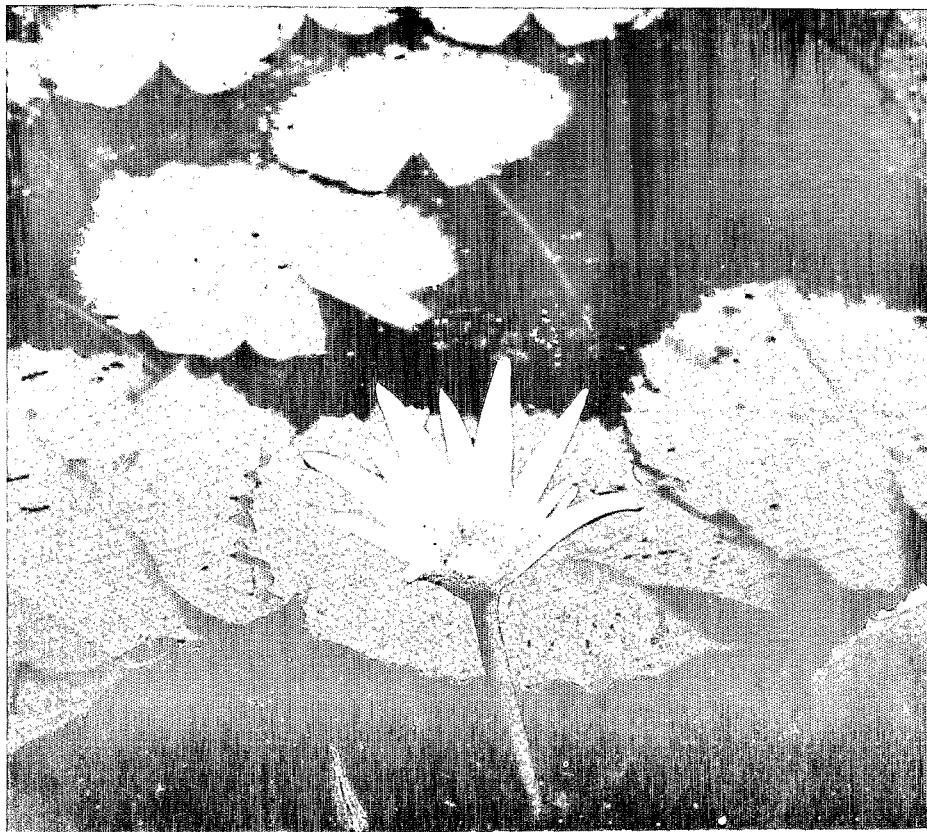


Fig. 6. — *Nymphaea ampla* (NYMPHAEACEAE), une espèce poussant dans les mares d'eau libre des marais sub-côtiers. (Savane Sarcelles, 1972).



Fig. 7. — Les marais subcôtiers à végétation herbacée, une des variantes les plus répandues : les marais à Cypéracées et fougères sur pégasse. On distingue, en particulier, les feuilles pennées de *Blechnum serrulatum* (BLECHNACEAE), dominées çà et là par des « moucou-moucous », *Montrichardia arborescens* (ARACEAE). (Savane Sarcelles, 1971)]

II — SAVANES

Il s'agit ici des « vraies » savanes ou « savanes sèches », à l'exclusion des marais qui portent souvent localement le nom de « savanes ». Celles-ci sont exclusivement localisées le long de la route nationale 1 de Cayenne à Organabo, dans la « plaine côtière ancienne » (par opposition à la « plaine côtière récente » où se trouvent la mangrove et les marais étudiés précédemment). Ici, les argiles marines, anciennes, consolidées, en grande partie recouvertes de sédiments sableux fins datant du Pléistocène sont appelées « barres pré littorales ». Lorsque ces dernières sont partiellement détruites par l'érosion et qu'il n'en reste plus que quelques îlots émergeant des marais de la plaine côtière récente, (plaine de Kaw) elles portent alors le nom d'« Ilets de dissection ». Les sols de la « plaine côtière ancienne » sont le plus souvent exondés contrairement aux précédents qui sont tous des sols inondés à hydromorphie totale.

Les dépôts de la « plaine côtière ancienne », qu'il s'agisse des barres pré littorales et îlets de dissection ou bien des argiles elles-mêmes aux endroits où elles ne sont pas recouvertes de sables, portent des paysages de forêts pauvres (voir paragraphe III-D. 2) et de savanes.

L'origine de ces savanes n'est probablement pas entièrement naturelle : elle est due à un ensemble de facteurs climatiques (saison sèche plus marquée qu'à l'intérieur), paléoclimatiques (pendant les époques plus froides et plus sèches du Pleistocène et de l'Holocène, la Guyane était en partie recouverte de savanes), anthropiques (localisation de la population actuelle sur la bande côtière et existence de populations amérindiennes autrefois dans cette même zone), édaphiques (sols peu favorables à une couverture forestière). Ces différents facteurs sont liés entre eux. Il est probable que si les savanes n'étaient pas systématiquement incendiées chaque année, elles évolueraient très lentement, à partir des lisières, vers une végétation forestière.

La principale étude portant sur les savanes de Guyane française a été réalisée par J. HOOCK (1971). Cet auteur distingue plusieurs types de savanes :



Fig. 8. — Les « savanes sèches » à Graminées et à Cypéracées de la plaine côtière ancienne : au premier plan, un peuplement dense d'*Heliconia psittacorum* (MUSACEAE) est caractéristique des zones humides (« savane basse marécageuse »). De part en part, les criques et mares temporaires sont marquées par des « palmiers-bâches », *Mauritia flexuosa* (ARECACEAE) ; (Environ de Sinnamary, Piste de Saint-Élie, 1978).

A — Savanes basses, sur sols sableux gris ou blancs (podzols)

Ce sont les plus répandues et les plus sèches. Elles se présentent sous l'aspect de grandes étendues de petites herbes en touffes de 10 à 30 cm de haut laissant entre elles des plages de sol nu (recouvrement de 60 % maximum). La flore y est dominée par les Cypéracées (*Bulbostylis junciformis*, *B. juncoides*, *B. lanata* ; *Rhynchospora barbata*, *R. canaliculata*, *R. cephalotes*, *R. curvula*, *R. globosa*, *R. holoschoenoides*, etc.) et les Poacées (*Andropogon leucostachyus*, *Axonopus aureus* ; *Leptocoryphium lanatum* ; *Panicum cyanescens*, *P. laxum* ; *Paspalum laxum* ; *P. parviflorum*, *P. pulchellum*) auxquelles se mêlent des Burmanniacées (*Burmannia* sp. pl.), Asteracées, (*Melampodium camphoratum*), Gentianacées, Melastomatacées, Polygalacées (*Polygala* sp. pl.), Utriculariacées (*Utricularia* sp. pl.) pour ne citer que les familles les mieux représentées.

1. La savane basse à nanophanérophytes sur sables gris est la forme la plus fréquente et sa physionomie est caractérisée par la présence de sous-arbrisseaux nains (« nanophanérophytes ») de 30 à 60 cm, aux grandes feuilles duveteuses, qui émergent du tapis herbacé et résistent aux feux, *Byrsonima verbascifolia* (Malpighiaceae).

2. La savane basse herbacée sur sables gris ne possède pas d'espèces ligneuses spectaculaires sauf parfois *Clusia nemorosa* (**Clusiaceae**) et *Tibouchina aspera* (**Melastomataceae**).

3. La savane basse arbustive ou « savane à poiriers », sur sables blancs a une flore plus riche en espèces ligneuses bien que la composition en familles soit sensiblement la même que précédemment. Sa physionomie est marquée par de petits arbres dont le plus fréquent est *Byrsonima crassifolia* (**Malpighiaceae**). C'est ce type de savane qui forme la transition vers les fourrés sclérophylles puis la forêt sur sables blancs, mais le passage répété du feu ne lui permet pas cette évolution.

4. La savane basse marécageuse possède certaines espèces en commun avec les marais comme *Ludwigia* sp. pl. (**Onagraceae**), *Cyperus haspan* et *Fuirena umbellata* (**Cyperaceae**), *Blechnum serrulatum* (**Blechnaceae**). Les herbes les plus fréquentes sont encore des Poacées (*Axonopus chrysites*, *A. surinamensis*; *Echinoalaena inflexa*; *Panicum cyanescens*; *Aristida tinctoria*; *Hypogynium virgatum*, *Isachne polygonoides*, *Sacciolepis myuros*, *Acroceras zizanioides*...) et des Cypéracées (*Rhynchospora cyperoides*, *R. trispicata*; *Eleocharis geniculata*, *E. retroflexa*...) Les Utriculariacées, les Papilionacées et les Lamiacées sont mieux représentées que dans les types précédents. A noter surtout les buissons remarquables par leurs grandes fleurs violettes de *Rhynchanthera grandiflora* (**Melastomataceae**) et le « petit balisier » aux bractées rouge orangé, *Heliconia psittacorum* (**Musaceae**).

B – Savanes hautes sur sols ferrallitiques jaunes

Les savanes hautes poussant sur des sols argilo-sableux moins pauvres et ayant une capacité de rétention de l'eau meilleure que ceux des savanes basses, leur végétation est plus dense et plus élevée (1 à 1,5 m de haut). Le recouvrement est total. En saison sèche elles brûlent plus tard et moins fréquemment que les précédentes.

1. Les savanes hautes herbeuses ont une flore dominée par *Trachypogon plumosus* et *Schizachirium riedelii* (**Poaceae**), *Bulbostylis capillaris* (**Cyperaceae**), *Borreria hispida* (**Rubiaceae**), *Sebastiana corniculata* (**Euphorbiaceae**). Les arbustes sont rares : *Palicourea rigida* (**Rubiaceae**).

2. Les savanes hautes arbustives sont une transition entre les savanes hautes herbeuses et le « groupement paraforestier périphérique », lui-même appelé à évoluer vers la forêt dense de plaine (paragraphe III-D-2). Comme les précédentes, leur flore est dominée par les Graminées mais on note aussi des buissons et de petits arbres : *Clidemia rubra* (**Melastomataceae**) et surtout *Curatella americana* (**Dilleniaceae**).

III — FORÊTS

Sous cette appellation figurent aussi bien les forêts hautes que les fourrés et autres formations ligneuses basses.

A – Marécages boisés

Ils correspondent à la « Swamp forest » des anglophones et à l'« igapo » des Brésiliens.

En Guyane, ces bois clairs et peu élevés inondés en permanence par une eau stagnante douce, sont exclusivement localisés dans les marais à végétation herbacée sur les sédiments marins argileux de la « plaine côtière récente ». Ils sont d'étendue modeste et forment plutôt des fourrés, des flots dans les marais, que des forêts continues. LINDEMAN distingue 3 variantes :

1. Les marécages boisés mixtes que l'on rencontre parfois juste derrière la mangrove (« Savanes à palétuviers morts ») sont principalement constitués par *Annona glabra* (**Annonaceae**), *Andira inermis* (**Papilionaceae**), *Triplaris surinamensis* (**Polygonaceae**), *Ficus* sp. pl. (**Moraceae**) mêlés à des arbres de la forêt marécageuse et à des espèces herbacées des marais et de l'arrière-mangrove comme *Heliconia psittacorum*.

2. Les marécages boisés à *Erythrina glauca* sont des bosquets d'*Erythrina glauca* (**Papilionaceae**) dominant un sous-bois constitué par la flore des marais à Cypéracées sur pégasse, en particulier les fougères *Thelypteris interrupta* et *Blechnum serrulatum*. Une ceinture de « moucou-moucou », *Montrichardia arborescens*, entoure ces bosquets.

3. Les fourrés à *Machaerium lunatum* (**Papilionaceae**) ne dépassent pas 3 à 4 m de haut. Ils sont très épineux et souvent dominés par quelques *Annona glabra* (**Annonaceae**). En Guyane, on les rencontre souvent sur les petites rivières, qu'ils obstruent parfois complètement (crique Angélique), juste en amont de la mangrove côtière.



Fig. 9. — La forêt marécageuse de la « plaine côtière récente : une variante particulièrement riche en « moutouchis-marécages », *Pterocarpus officinalis* (PAPILIONACEAE). (Photo Jan Weerdenburg).

B – Forêt marécageuse et pinotière

C'est la « *marsh forest* » des anglophones ou la « *varzea* » des Brésiliens.

A l'inverse des « marécages boisés » ou « *swamp forest* » décrits ci-dessus la forêt marécageuse ne pousse pas sur des sols submergés en permanence, mais sur des sols hydromorphes temporairement et partiellement exondés (saison sèche). Présente partout à l'intérieur de la Guyane le long des criques et des fleuves, elle n'occupe d'importantes surfaces que dans la zone côtière.

Selon la nature et l'âge des sédiments, le degré d'hydromorphie, de nombreuses variantes existent, intermédiaires entre la forêt inondée en permanence et la forêt de terre ferme.

Nous avons vu (paragraphe I-C) que les argiles marines de la plaine côtière récente sont recouvertes d'une couche de « pégasse » d'épaisseur variable. Lorsque celle-ci est mince (moins de 40 cm) ou absente, la végétation est à dominance ligneuse. Les espèces les plus caractéristiques et communes à tous les types de forêts marécageuses sont le palmier « pinot » ou « wassaie », *Euterpe oleracea* (**Arecaceae**) et le « yayamadou-marécage », *Virola surinamensis* (**Myristicaceae**), toutes deux espèces économiquement importantes : la première produit les cœurs de palmiers du commerce, la seconde constitue un excellent bois de déroulage (le Surinam n'utilise pratiquement que le yayamadou pour la fabrication de contreplaqué). Lorsque les palmiers pinots sont abondants, cette forêt porte localement le nom de « pinotière ». La proportion de pinots peut atteindre 90 % du total des arbres. Le « moutouchi-marécage », *Pterocarpus officinalis* (**Papilionaceae**), caractéristique par ses larges contreforts ondulés et ramifiés, est très souvent associé à ces 2 espèces. D'autres le sont moins fréquemment : *Genipa americana* (**Rubiaceae**), *Carapa guianensis* (**Meliaceae**), *Caryocar microcarpum* (**Caryocaraceae**), *Mauritia flexuosa* (**Arecaceae**), etc.



Fig. 10. — La forêt marécageuse : variante à « bois-fourmis », *Triplaris surinamensis* (**POLYGONACEAE**) (Estuaire de l'Approuague, 1969).

LINDEMAN distingue 2 types de forêts marécageuses, peut-être un peu arbitraires car, comme nous l'avons dit plus haut, tous les intermédiaires existent.

1. Type à *Triplaris surinamensis* et *Bonafousia tetrastachya* sur les parties les plus jeunes de la plaine côtière le « bois fourmis », *Triplaris surinamensis* (**Polygonaceae**) y est dominant, mêlé aux « pinots » et aux « yayamadou » et abrite un sous-bois riche en *Bonafousia tetrastachya* (**Apocynaceae**), le « radier capiaïe ».

2. Type à *Symphonia globulifera* sur les parties plus anciennes de la plaine côtière récente, sur les argiles consolidées de la plaine côtière ancienne entre les barres pré littorales (voir paragraphe II) et aussi le long du cours moyen des rivières et des fleuves (forêt marécageuse ripicole). C'est le type de forêt marécageuse le plus répandu poussant sur différents sols à hydromorphie permanente ou temporaire de surface : vases marines recouvertes d'une mince couche de pégasse dans la plaine, argiles marines sans pégasse sur le cours inférieur des fleuves et rivières, alluvions fluviales sablo-argileuses le long de leur cours moyen (sur les « Terres basses » comme sur les « Terres hautes »).

Les pinots, yayamadou, moutouchi et carapa sont ici accompagnés du « manil », *Symphonia globulifera* (**Clusiaceae**) qui est généralement abondant, ainsi que *Rhedia kappleri* et *Tovomita* sp. nov. (**Clusiaceae**), *Catostemma fragrans* (**Bombacaceae**), *Eschweilera* sp. nov. (**Lecythidaceae**), *Sloanea grandiflora* (**Elaeocarpaceae**) et, dans le sous-bois, de nombreuses fougères et monocotylédones.



Fig. 11. — La forêt marécageuse : variante à « pinots », *Euterpe oleracea* (ARECACEAE), « yayamadous », *Virola surinamensis* (MYRISTICACEAE) et « manil », *Symphonia globulifera* (CLUSIACEAE) (Rivière de Kaw, 1985).

C – Association à « palmiers bêche » et « pruniers »

Chrysobalanus icaco (**Chrysobalanaceae**) est très souvent associé au palmier bêche, *Mauritia flexuosa* dans des formations d'étendue limitée, le long des criques temporaires en savanes, dans la « plaine côtière ancienne », ainsi qu'aux lisières et aux îlots dans les marais de la « plaine côtière récente » (voir paragraphe I-C-3). Les espèces accompagnatrices varient selon les formations voisines dont elles proviennent.

Les conditions de drainage du sol sont intermédiaires entre celles des marais et celles des savanes.

D – Forêt sempervirente de terre ferme

Du littoral vers l'intérieur, plusieurs groupements de richesse et de complexité croissantes peuvent être distingués.

Les marais de la « plaine côtière récente » sont traversés par d'anciens cordons littoraux exondés, parallèles au rivage actuel et témoins de l'emplacement de la côte à diverses époques. Leurs sols sont finement sableux, plus ou moins recouverts d'argiles et portent une végétation forestière. De même les parties de la « plaine côtière ancienne » non occupées par les savanes.

Enfin, sans transition avec la plaine côtière, émergent les collines du socle précambrien uniformément recouvertes de forêt. Un cas particulier est celui du nord-ouest guyanais où les plateaux septentrionaux du socle sont recouverts de sables blancs ou jaunes grossiers, appelés « série détritique de base ».

1. Formations des cordons sableux de la plaine côtière récente

LINDEMAN distingue :

— Sur les cordons les plus récents, des bois à *Cereus hexagonus* (**Cactaceae**), grands cactus cièrges bien caractéristiques de ce groupement et que l'on peut voir en retrait des plages mélangés à diverses espèces ligneuses, principalement : « Courbaril », *Hymenaea courbaril* (**Caesalpiniaceae**), *Protium heptaphyllum* (**Burseraceae**), « awaras », *Astrocaryum vulgare* (**Arecaceae**), *Eugenia wulfschlaegeliana* (**Myrtaceae**), *Inga* sp. pl. (**Mimosaceae**).

— Sur les cordons intermédiaires, une forêt plus haute à voûte située entre 15 et 25 mètres où dominent *Tapirira guianensis* (**Anacardiaceae**) *Protium heptaphyllum*, *Simarouba amara* (**Simaroubaceae**), *Parinari campestris* (**Chrysobalanaceae**), le palmier « comou », *Oenocarpus bacaba* (**Arecaceae**) etc.

— Sur les cordons les plus anciens, la voûte forestière est surtout dominée par *Parinari campestris* mélangé aux espèces précédentes. Les étages moyens sont envahis par *Duroia eriophila* (**Rubiaceae**) et *Phenakospermum guianensis* (**Musaceae**), repérable sans peine par ses grandes feuilles ressemblant à celles du bananier, tandis que, dans le sous-bois, on note la prédominance d'*Ischnosiphon obliquus* (**Marantaceae**).

2. Forêt de la plaine côtière ancienne

Nous avons vu (paragraphe II) que les argiles et les sédiments sableux des barres pré littorales étaient occupés d'une part par des savanes et de l'autre par des forêts. Ce sont ces forêts que l'on rencontre le long de la route nationale 1 entre Cayenne et Kourou, dans les environs de Rochambeau, du Gallion etc. Elles s'apparentent à celles des anciens cordons littoraux citées ci-dessus mais avec une richesse spécifique plus grande (cependant encore très inférieure à celle de la forêt sur socle des « terres hautes »). Les arbres les plus communs sont toujours *Parinari campestris* et *Protium heptaphyllum*, des *Licania* (**Chrysobalanaceae**), des *Inga* ou « pois sucrés » (**Mimosaceae**) ainsi que *Iryanthera hostmanii* (**Myristicaceae**) et souvent beaucoup de palmiers : « maripa », *Attalea regia* ; « comou », *Oenocarpus bacaba* ; « awara mon père », *Iriartea exorrhiza* et, dans les zones les plus mal drainées, « pinot » *Euterpe oleracea* et *Astrocaryum* aff. *murumuru*. Dans le sous-bois, *Phenakospermum guianense* est abondant ainsi que divers *Ischnosiphon* (**Marantaceae**), Piperacées et Melastomatacées.

Les lisières entre ces forêts et les savanes sont appelées par HOOCK (1971) « Groupement paraforestier périphérique » et sont caractérisées par l'« awara », *Astrocaryum vulgare* ainsi que *Clusia nemorosa* (**Clusiaceae**), *Davilla aspera* (**Dilleniaceae**), *Hirtella paniculata* (**Chrysobalanaceae**), *Miconia ciliata* et *Tibouchina aspera* (**Melastomataceae**), etc.

3. Forêt sur sables blancs (« savanna forest » du Surinam)

Localisée aux régions d'Organabo et de St-Jean-du-Maroni, elle occupe des plateaux recouverts de sables blancs grossiers (podzol, ou arène de délavage) de la « série détritique de base » constitués de silice pratiquement pure. Physionomiquement, elle diffère des forêts sur sols ferrallitiques par sa voûte moins élevée, disjointe, abritant de nombreux arbres grêles de 10 à 20 m, et par sa flore moins riche. Certaines espèces caractéristiques prédominent :

Clusia nemorosa et *Clusia fockeana* (**Clusiaceae**), *Humiria floribunda* et *Humiria balsamifera* (**Humiriaceae**), *Licania incana* (**Chrysobalanaceae**), *Bombax flaviflorum* (**Bombacaceae**), *Conomorpha magnoliifolia* (**Myrsinaceae**) ; *Dimorphandra hohenkerkii* (**Caesalpiniaceae**), *Myrcia sylvatica* (**Myrtaceae**), *Matayba opaca* (**Sapindaceae**), etc.

4. Forêt humide sempervirente sur sols ferrallitiques des « terres hautes »

Les « terres hautes » s'opposent aux sédiments marins de la « plaine côtière récente » (« terres basses ») et à ceux de la « plaine côtière » ancienne, par l'affleurement du socle précambrien qui forme un paysage de collines uniformément recouvertes d'un manteau forestier. Les sols sont ferrallitiques, rouges, argilo-sableux ou sablo-argileux. Dans la bande côtière, les « terres hautes » sont limitées à l'entité géomorphologique appelée géosynclinal nord ou chaîne septentrionale. Ce sont, à quelques exceptions près, des roches métamorphiques : « Série de l'Orapu », « Série de Bonidoro » et flysch. En de rares endroits, les « terres hautes » atteignent la côte : Organabo, Ile de Cayenne, Ouanary.

Du point de vue floristique et physionomique, la forêt est globalement comparable à celle qui recouvre les Guyanes et le bassin amazonien et il est impossible de citer des caractéristiques florales permettant de différencier la forêt des « terres hautes » de la bande côtière de celle de l'intérieur. En outre il serait hasardeux d'essayer de caractériser la forêt dense par un petit nombre de plantes, la flore variant d'un site à l'autre, même dans des conditions écologiques identiques, selon le hasard de la dissémination des espèces et l'âge des phases sylvigénétiques.

De toutes les formations végétales étudiées précédemment, c'est de loin la plus riche : plus de 5 000 espèces végétales (arbres, arbustes, lianes, herbes et épiphytes) composent ces écosystèmes complexes mais relativement fragiles. La hauteur de la voûte varie de 20 à 40 mètres et les arbres qui la constituent appartiennent en majorité aux familles suivantes : Mimosacées, Caesalpiniacées, Sapotacées, Burseracées, Lecythidacées, Chrysobalanacées, Lauracées, Clusiacées, Vochysiacées, Apocynacées, Meliacées et Caryocaracées. Dans le sous-bois, outre les jeunes individus des essences de la voûte qui attendent l'occasion d'une chute d'arbre provoquant une trouée pour se développer (chablis), poussent un certain nombre d'arbustes inféodés à ce milieu, en particulier : Rubiacées,

Melastomatacées, Piperacées, Violacées, Flacourtiacées. Les herbes (Marantacées, Musacées, Zingiberacées, fougères etc.) ont des feuilles larges et horizontales pour exploiter au mieux la faible énergie lumineuse qui parvient au sol. Les lianes sont surtout des Bignoniacées, Menispermacées, Papilionacées, Hippocrateacées, Sapindacées, Passifloracées. Enfin de nombreux épiphytes et plantes grimpantes vivent le long des troncs et sur les branches maîtresses des grands arbres : Aracées, Orchidacées, Bromeliacées, Cyclanthacées, Clusiacees, Gesneriacées et fougères.

5. Forêt rabougrie sur cuirasse latéritique

Le sommet de certaines collines de roches métamorphiques ou de gabbros comporte une cuirasse latéritique, vestiges d'anciens plateaux démantelés par l'érosion. Dans la bande côtière, ces cuirasses coiffent des massifs culminant entre 200 et 400 m et appartiennent à la « deuxième surface d'aplanissement » (BLANCANEAUX, 1981) qui daterait du Miocène (CHOUBERT 1957, 1959) : Montagnes Plomb et Montagne des Singes entre Kourou et Sinnamary ; Mont Grand Matoury et Plateau du Mahury dans l'île de Cayenne ; Montagnes de Roura, Gabrielle, de Kaw entre le Mahury et l'Approuague ; Mont Carimaré, Montagnes de l'Observatoire (Ouanary), Montagne Bruyère entre l'Approuague et l'Oyapock.

Lorsque la cuirasse est très démantelée, fissurée ou recouverte d'un sol relativement épais, l'enracinement des grands arbres reste possible et la forêt diffère peu de la forêt décrite précédemment. Mais le plus souvent, la cuirasse affleure et la végétation est basse, rabougrie, broussailleuse, riche en lianes. Elle diffère plus de la forêt sur sols non indurés par sa physionomie particulière que par sa flore qui varie beaucoup d'un sommet à un autre. La voûte étant non seulement plus basse mais aussi moins dense et disjointe, le sol est mieux éclairé et de nombreuses espèces herbacées y prolifèrent par endroits : Bromeliacées et, en particulier, *Vriesia splendens*, *Aechmea* sp. pl., *Disteganthus* sp., *Bromelia* sp. ; fougères, notamment *Asplenium perkinsii* (**Aspleniaceae**) et *Selaginella* sp. pl., Gesneriacées, Aracées... Le cas extrême est celui de la Montagne Bruyère dont le sommet est occupé par une « savane roche » à tapis herbacé discontinu constitué de *Stylosanthes guianensis* (**Papilionaceae**) et *Rhynchospora* sp. (**Cyperaceae**) parsemé de petits arbres : *Clusia* sp. (**Clusiaceae**) et *Byrsonima crassifolia* (**Malpighiaceae**).

IV — VÉGÉTATION DES AFFLEUREMENTS ROCHEUX

Ce sont les « savanes roches », particulièrement fréquentes sur les inselbergs granitiques du Sud de la Guyane mais dont on ne connaît qu'un seul exemple dans la bande côtière : La Montagne des Trois Pitons au Sud-Ouest de Ouanary. Sur les pentes les plus fortes la roche mère affleure et porte une végétation basse discontinue sur quartzite, dominée floristiquement par les Cyperacées : *Rhynchospora barbata*, *R. cephalotes*, *Lagenocarpus rigidus*, *Scleria bracteata*, *S. cyperina*, mêlées à d'autres herbes notamment *Paspalum pulchellum* et *Panicum cyanescens* (**Poaceae**), *Sipanea* sp. (**Rubiaceae**), *Sauvagesia erecta* (**Ochnaceae**). Des fourrés isolés sont constitués de *Croton* sp. pl. (**Euphorbiaceae**) et *Eugenia biflora* (**Myrtaceae**).

CONCLUSIONS

Floristiquement parlant, la côte est sensiblement moins riche que la forêt des « Terres hautes » de l'intérieur de la Guyane. Par contre, si l'on considère la bande côtière non plus en terme de flore mais de physionomie de la végétation, elle apparaît singulièrement plus riche que l'intérieur puisque, à elle seule, elle possède pratiquement toutes les formations végétales de Guyane.

D'autres différences méritent d'être mentionnées :

— La forêt de l'intérieur ne peut généralement pas être caractérisée par sa flore, variable d'un site à l'autre. Sa richesse spécifique est très élevée car les contraintes écologiques sont faibles ou nulles. La répartition des espèces est donc liée principalement à la compétition, aux agents de dissémination et à la sylvigénèse provoquée par la mort et la chute des arbres âgés.

— Les formations de la bande côtière, au contraire, peuvent être le plus souvent bien définies par leur flore. Leur richesse spécifique est relativement faible et la répartition des espèces est principalement liée à de fortes contraintes écologiques du milieu : sols salés, sols inondés donc asphyxiants, ou au contraire manque d'eau et pauvreté chimique des podzols, absence de sol sur les rochers...

En guise de synthèse, une cartographie sommaire et une coupe transversale très schématique de la bande côtière permettent d'illustrer et de mieux comprendre la répartition des formations végétales décrites dans cette étude, en relation avec la sédimentologie.

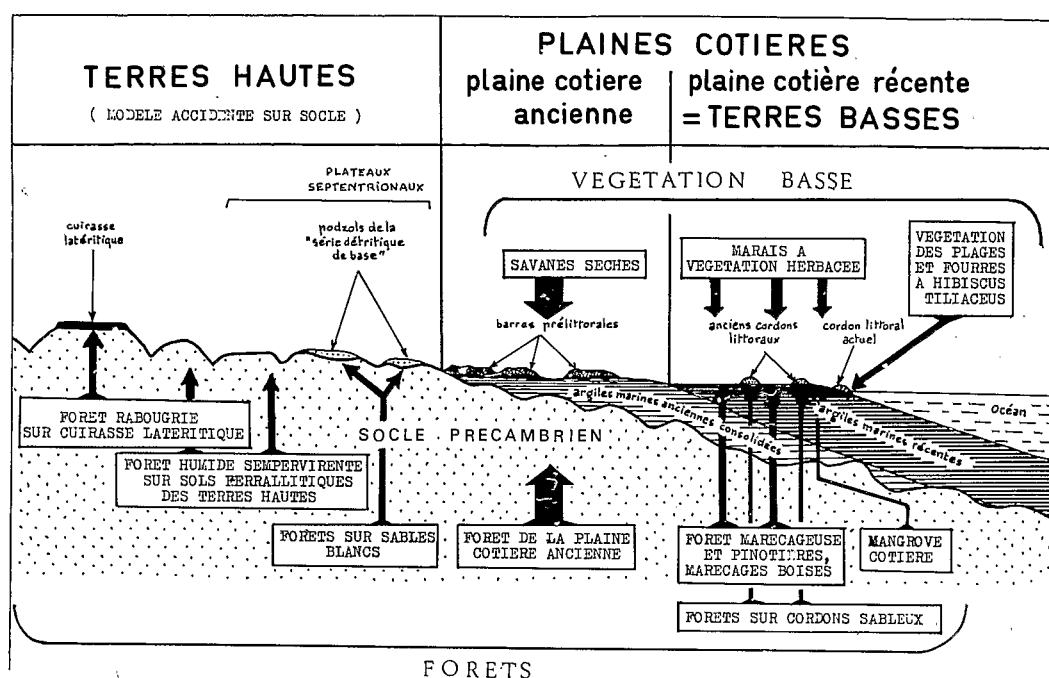


Fig. 12. — Coupe transversale très schématique de la bande côtière et subcôtière de Guyane : on note les corrélations entre formations végétales et entités sédimentologiques (bien entendu, les altitudes sont considérablement exagérées par rapport aux distances).

Enfin, si l'on compare la plaine côtière de Guyane avec celles des territoires adjacents, on constate que leur flore et leur végétation sont globalement les mêmes mais que leurs superficies sont très différentes : en Amapa (Brésil) et au Surinam, la plaine côtière alluviale est large de 50 à près de 200 km, tandis qu'en Guyane, elle se rétrécit considérablement, ne dépassant pas 40 km dans sa plus grande largeur, à la Pointe Béhague. Lorsque l'on sait que les seuls sols chimiquement riches susceptibles d'être mis en valeur par poldérisation sont parmi ceux des alluvions marines, on comprend aisément pourquoi le Surinam a des possibilités, déjà exploitées, que la Guyane n'aura jamais. Par ailleurs, cette étroitesse de la plaine côtière Guyanaise rend ses écosystèmes très vulnérables aux interventions humaines qui doivent être limitées et strictement contrôlées dans l'optique d'une bonne gestion du patrimoine naturel.

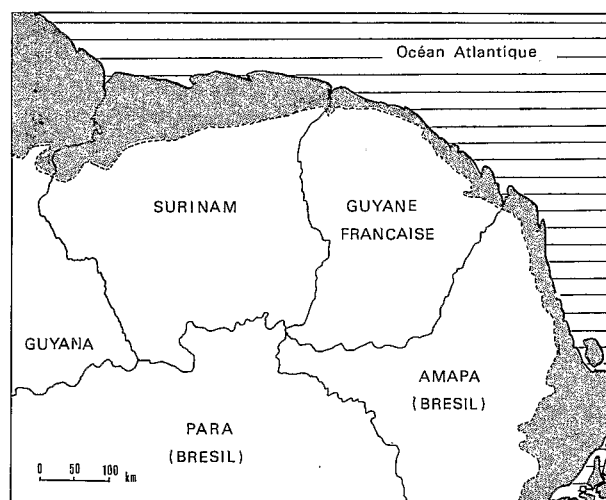
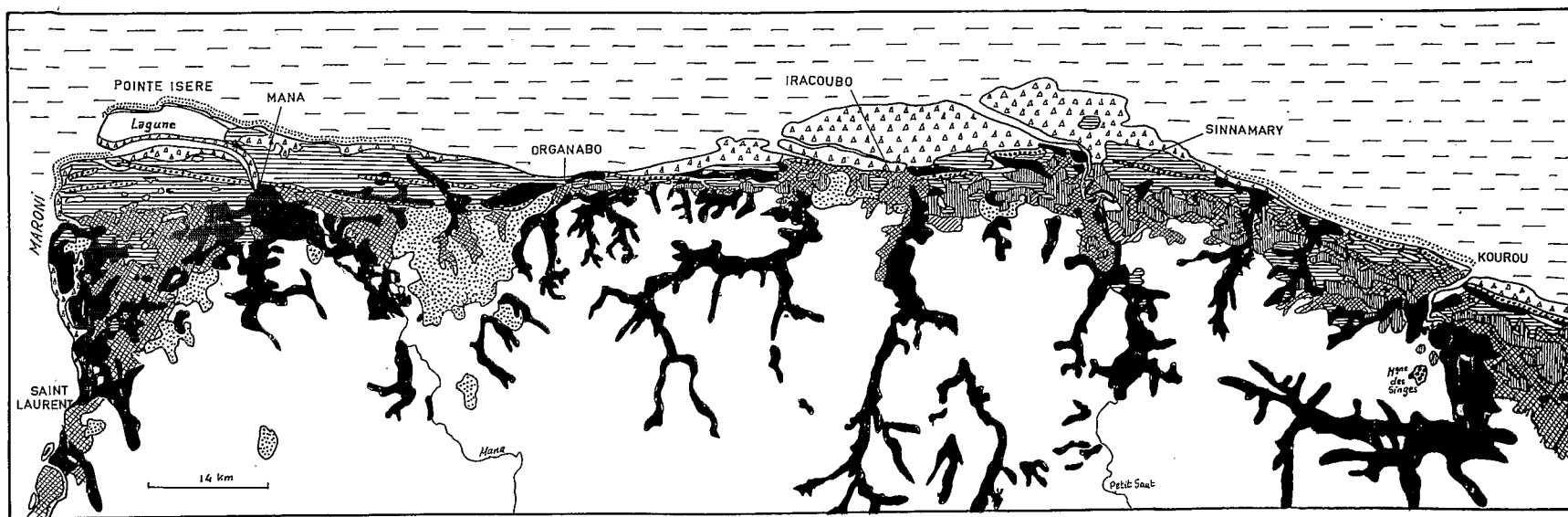


Fig. 14. — Plaines côtières alluviales dans la région des Guyanes (représentées en gris) : on remarque l'é étroitesse de la plaine côtière de Guyane française par rapport à celles des pays adjacents.



-  Végétation herbacée des plages.
-  Mangrove.
-  Marais à végétation herbacée et marécages boisés.
-  Savanes « sèches » de la plaine côtière ancienne.
-  Forêts marécageuses ou inondables, « pinetiers ».
-  Formations des cordons sableux de la plaine côtière récente.
-  Forêt de la plaine côtière ancienne.
-  Forêts sur sables blancs.
-  Forêt humide sempervirente sur sols ferrallitiques des terres hautes.
-  Forêt rabougrie sur cuirasse latéritique.

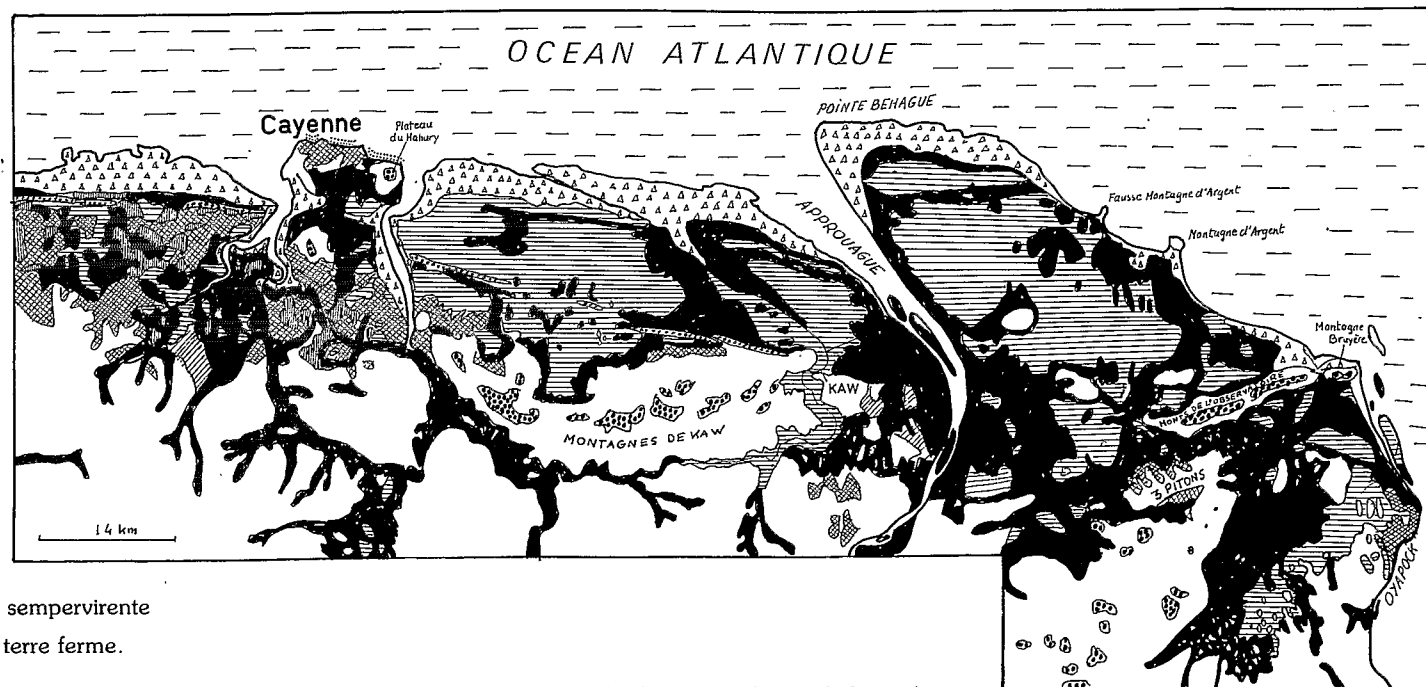


Fig. 13. — Cartographie simplifiée des formations végétales de la bande côtière et subcôtière de Guyane française.

BIBLIOGRAPHIE

- (1979). — *Atlas des Départements Français d'Outre-Mer. IV. La Guyane*. Paris, CNRS, ORSTOM.
- BLANCANEUX, P. (1981). — *Essai sur le milieu naturel de la Guyane française*. Paris, ORSTOM (Travaux et documents de l'ORSTOM, n° 137).
- BOYÉ, M. (1962). — Les palétuviers du littoral de la Guyane française. Ressources et problèmes d'exploitation. *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 15 (59), p. 271-290.
- CHAPMAN, V.J. (1976). — *Mangrove vegetation*. Vaduz, J. Cramer Ed., 447 p., fig., fotogr.
- CHOUBERT, B. (1957). — *Essai sur la morphologie de la Guyane française ; ses relations avec l'histoire géologique*. Paris, Imprimerie Nationale. (Mém. Carte Géol. détail. de France).
- CHOUBERT, B. (1959). — *Carte géologique de la Guyane française au 1/500 000. 2 feuilles*. Paris, Imprimerie Nationale. (Mém. Carte Géol. détail. de France).
- CRÉMERS, G. (1982). — *Végétation et flore illustrée des Savanes : l'exemple de la Savane Bordelaise*. La Nature et l'Homme en Guyane. Cayenne, ORSTOM.
- CRÉMERS, G. (1985). — *Végétation et flore illustrée des bords de mer : exemple de l'île de Cayenne*. (Sous presse.)
- GRANVILLE, J.-J. de (1970). — *Bref aperçu sur la végétation du Plateau des Mines à Saint-Jean du Maroni (Guyane française)*. Cayenne, ORSTOM, multigr.
- GRANVILLE, J.-J. de (1976). — Un transect à travers la Savane Sarcelle (Mana-Guyane Française). *Cah. ORSTOM, Sér. Biol.*, 11 (1), p. 3-21.
- HEYLIGERS, P.C. (1963). — Vegetation and soil of a white sand Savanna in Suriname. In : *The Vegetation of Suriname*, vol. III. Verhand. Kon. Ned. Akad. Wetensch — afd. Natuurk. ser. 2, 54 (3). Meded. Bot. Mus. Herb. Utrecht 191, Pays-Bas.
- HOOCK, J. (1971). — *Les Savanes guyanaïses : Kourou*. Paris, ORSTOM (Mémoire ORSTOM. 44).
- LESCURE, J.-P. (1977). — La mangrove guyanaïse : architecture des jeunes stades et vie avienne. *Cah. ORSTOM, sér. Biol.*, 12 (4), p. 361-376.
- LÉVÊQUE, A. (1962). — *Mémoire explicatif de la carte des sols des Terres basses en Guyane française*. Paris, ORSTOM (Mémoire ORSTOM. 3).
- LINDEMAN, J.C. (1953). — *The vegetation of the coastal region of Suriname*. Utrecht, Kemink en zoon N.V.
- (1972). — *Mangroves de Guyane : reconnaissance rapide*. CTFT, Nogent sur Marne (France).
- TEUNISSEN, P.A. ; WILDSCHUT, J.T. (1970). — Vegetation and Flora of the Savannas in the Brinck henvel Nature Reserve, Northern-Suriname. In : *The vegetation of Suriname*. Verhand. Kon. Ned. Akad. Wetensch. afd. Natuurk. ser. 2, 59 (2). Amsterdam, North-Holland Publishing Company.
- VAN DONSELAAR, J. (1965). — An ecological and phytogeographic study of northern Surinam Savannas. In : *The Vegetation of Suriname*, vol. IV. Amsterdam. North-Holland Publishing Company.
- VAN DONSELAAR, J. (1970). — Observations on Savanna vegetation — types in the Guianas. In : *The Vegetation of Suriname*, vol. VI. Amsterdam. Van Eedenfonds.

Mots clés : Guyane - végétation - terres basses - côte - plaine - plage - mangrove - lagunes - marais - tourbières - savanes - forêt.

Résumé : La végétation des « terres basses » de Guyane, situées sur les alluvions marines entre le littoral et la partie affleurante du socle précambrien ou « terres hautes », comprend plusieurs formations bien distinctes : la végétation des plages, la mangrove, les marais subcôtiers, les « pinotières » ou forêts à palmiers « pinots » sur les dépôts les plus récents ; les savanes, les forêts marécageuses, les forêts sur barres pré littorales et les forêts sur sables blancs sur les dépôts les plus anciens.

La partie subcôtière des « terres hautes », correspondant au socle précambrien, est couverte par la forêt haute sempervirente sur sols ferrallitiques, sauf sur les cuirasses latéritiques où pousse une forêt broussailleuse.

La description de chacune de ces formations est accompagnée d'un aperçu de sa richesse et de ses caractéristiques floristiques ainsi que d'une cartographie sommaire.

Enfin, une comparaison avec le Surinam dont la plaine côtière est beaucoup plus large que celle de Guyane met en évidence l'analogie de la composition floristique de ces différentes formations.

Abstract: The vegetation of the "lowlands" of French Guiana, situated on marine alluvia between the coast and the emergent part of the precambrian base or "highlands", includes several well individualized plant formations, the vegetation of the beaches, the mangrove forest, the subcoastal swamps, the "pinotières" or marsh forests with "pinot" palms on the most recent sediments, savannas, marsh forests, forests on pre-coastal bars and white sand forests on the older sediments.

The subcoastal part of the "highlands", corresponding to the precambrian base, is covered with evergreen high rainforest on ferrallitic soils, except on the lateritic crusts where it turns into a scrubby forest.

The description of each of these formations is accompanied with a brief discussion on their richness and floral characteristics, as well as a concise map.

Lastly, a comparison with Suriname, whose coastal plain is much larger than that of French Guiana, reveals the analogy of the floral composition of these different formations.